Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 88 (1952)

Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIIIe ANNÉE - No 38 8 novembre 1952

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Appel aux sections cantonales. — Exposition de livres d'enfants. — Guilde de documentation S. P. R. — Chez nous, et,.. ailleurs.* — **Vaud :** *Avec les délégués S. P. V. — Plan d'études. — Questionnaire relatif au nouveau projet de plan d'études. — Caisse de pensions de l'Etat. A quand l'application intégrale du Statut? — Renouvellement partiel du C. C. — Section de Lausanne. — Section de Payerne. — Chœur mixte du corps enseignant Payerne et environs. — Morges. — Nouvelle auberge de jeunesse. — Société vaudoise de T. M. et R. S. — Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine. — Cours d'éducation civique. — Centrale de documentation scolaire.* — **Genève :** *U. I. G. M. : Le recrutement du corps enseignant primaire. — U. A. E. E. - U. I. G. D. : Rectification. — U. I. G D. : Assemblée générale du 22 octobre. — U. A. E. E. : Séance du 22 octobre.* — **Neuchâtel :** *Comité central. — Conférences officielles. — Glanures. — Nécrologie : † Dr A. Monard.* — **Jura bernois :** *Rectification. — A propos des fiches vertes de calcul. — Stella Jurensis.* — **Communiqué :** *Pour l'éducation professionnelle des estropiés.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Appel. — Une école pour enfants infirmes à Shangai. — Les grandes pensées viennent du cœur. — Que pensez-vous de notre partie pratique?* **Poésie :** *Le canari*

Partie corporative

APPEL AUX SECTIONS CANTONALES

Depuis quelques années, la vente des bonbons aux liqueurs a pris, paraît-il, une grande extension ; ce qui est grave, c'est que les enfants sont des clients de plus en plus nombreux pour ce genre de produits, et, comme très souvent ces bonbons contiennent une ration d'alcool relativement forte, il en résulte de sérieux inconvénients et, pour leur santé, un réel danger, aussi bien physique que moral.

Alarmé par la *Société suisse des maîtres abstinents,* le *Schweizerischer Lehrerverein* a demandé à la S.P.R. de se joindre à lui et d'organiser dans chaque canton une enquête à ce sujet. Le comité central S.P.R. a promis sa collaboration ; il prie donc chaque section cantonale de se livrer à une enquête auprès de ses membres pour signaler tous les cas où la vente à des enfants de bonbons aux liqueurs aurait pu être constatée.

Les résultats de cette enquête devront être communiqués au plus vite à M. G. Delay, président S.P.R., à Couvet (Neuchâtel).

Pour le Comité S.P.R. : G. W.

EXPOSITION DE LIVRES D'ENFANTS

Pour marquer le cinquantenaire de la Commission pour le choix de lectures, une exposition de livres pour jeunes de 5 à 18 ans a déjà eu lieu parallèlement au Congrès jurassien de Delémont. Elle s'ouvre aujourd'hui 8 novembre, à **Neuchâtel,** dans la petite salle des Conférences et durera jusqu'au jeudi 13 novembre.

Collègues, autorités, parents, allez vous y inspirer pour constituer votre bibliothèque, pour vos cadeaux de fin d'année, ou tout simplement pour votre plaisir !

A. Chevalley.

GUILDE DE DOCUMENTATION S.P.R.

Les membres et abonnés ont reçu au début de septembre les publications suivantes :

No 42. De la pirogue au paquebot.
No 43. Pyramides et désert. L'Oasis.
No 44. Le chamois. L'aigle royal.

Plusieurs membres, que nous remercions pour leur prompt versement, y joignent des félicitations pour les auteurs de ces brochures ; elles constituent vraiment un matériel d'enseignement de valeur. Un nombre grandissant de directions d'école et de commissions scolaires ont pris un abonnement régulier aux publications de la Guilde, qui sont ensuite remises au corps enseignant. Nous engageons vivement les collègues à faire connaître les publications de la Guilde à leurs autorités scolaires.

Nous disposons encore d'un certain nombre d'exemplaires des « Commentaires des tableaux scolaires suisses », à l'exception de la première série, qui est épuisée.

Guilde de documentation S.P.R.

CHEZ NOUS, ET... AILLEURS

Le dimanche 26 octobre, les électeurs du canton des Grisons ont repoussé, dans une votation populaire, un projet de loi présenté par le Grand Conseil sur la proposition d'un de ses membres, et qui prévoyait une allocation de 600 francs aux instituteurs de ce canton ; cette allocation ne devait être versée qu'aux membres du corps enseignant fonctionnant dans les communes qui n'accordent pas à leurs instituteurs un certain traitement minimum. Ce refus du peuple souverain a été décidé par une majorité de 4 contre 3.

Ce vote négatif ne va pas arranger les choses : en effet, la modicité des traitements dans un grand nombre de communes grisonnes est telle que ces dernières années, la plupart des jeunes instituteurs, plutôt que de se condamner à une vie de misère, sont partis dans d'autres cantons ; plus d'une centaine ont ainsi émigré vers des régions où leurs services sont mieux appréciés, à tous les points de vue, d'autant plus qu'avec la pénurie des instituteurs, ils ont été reçus à bras ouverts.

Il va sans dire que cet exode a eu des conséquences désastreuses pour les écoles des communes pauvres (et dans les Grisons elles sont nombreuses), qui n'arrivent pas à trouver des maîtres pour remplacer ceux qui s'en vont ; on a rappelé en service des retraités qui avaient quitté leur poste depuis longtemps, et on cite des communes qui, chaque année, doivent se mettre en chasse pour trouver quelqu'un qui soit disposé à tenir la classe.

A titre de renseignement, voici les traitements payés dans quelques communes aux instituteurs et institutrices primaires :

Coire	10 325 à 13 806 fr. (40 semain. d'école p. an)
St-Moritz	9 400 à 12 459 fr. (38 sem. d'école par an)

Davos-Platz	9 286 à 11 438 fr.	(43 sem. d'école par an)
Disentis	4 340 à 5 940 fr.	(28 sem. d'école par an)
Guarda (Engadine)	4 000 à 5 600 fr.	(26 sem. d'école par an)

Ces traitements sont ceux qui sont payés au 1er janvier 1952.

Le correspondant grison au S.L.Z. ajoute : « Triste journée pour maint foyer d'instituteur, et aussi triste journée pour l'école grisonne ! »

G. W.

VAUD

AVEC LES DÉLÉGUÉS S.P.V.

Les délégués S.P.V. ont tenu séance le 25 octobre 1952, à Lausanne, sous la présidence d'Adolphe Jeanprêtre, Yverdon. Le Plan d'études a longuement retenu l'attention de l'assemblée. Les délégués ont été surpris d'apprendre par l'intermédiaire du président que M. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, ne voyait « pas d'inconvénients à ce que nous consultions nos sections, mais sur la base de l'ancien Plan d'études encore actuellement en vigueur ».

Les délégués, saisissant cette offre de collaboration, décidèrent à l'unanimité la consultation du corps enseignant dans son ensemble. La Commission chargée le 13 février 1952 d'examiner le premier projet de Plan d'études fut maintenue dans ses fonctions et élargie. Elle devra organiser cette consultation. Sa première tâche a été la préparation d'un questionnaire envoyé aux sections. Il servira de base aux discussions. Le bulletin renseignera également à ce sujet. M. C.

PLAN D'ETUDES

L'assemblée des délégués S.P.V. du 25 octobre 1952 avait cet important objet à son ordre du jour. La situation nouvelle, proposée par M. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, a été exposée aux délégués.

On se souvient des articles qu'a publiés notre journal en avril 1952. Nos correspondants, dans de saines réactions, demandaient que l'on nous associât directement à l'élaboration de notre nouvelle charte de l'Ecole, preuves éclatantes de l'intérêt manifeste porté par le corps enseignant à sa tâche. « Le Plan d'études ? Quel riche sujet de discussion et d'intérêt pour nos prochaines assemblées de sections ! », disait alors l'un d'eux.

Eh bien ! chers collègues, vous pourrez, grâce à l'initiative de M. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, vous exprimer à ce sujet. Chacun d'entre nous se réjouira de cette situation nouvelle qui, d'exécutants, nous élève au rang de collaborateurs.

Pour faciliter la tâche des sections, la Commission du Plan d'études, qui a tenu séance le samedi 1er novembre, a préparé un questionnaire que vous trouverez plus bas. Ces questions veulent être de simples indications et n'ont aucun caractère limitatif. J'espère que tous nos collègues les liront avec une attention soutenue et s'efforceront d'y répondre.

Les présidents de sections organiseront la consultation comme ils l'entendront. L'essentiel est que chacun puisse donner son avis. Ceux qui, par crainte, timidité, oubli, absence, n'auraient pu donner leurs suggestions à leur président de section ou de cercle, voudront bien les envoyer à Maurice Clavel, avenue des Alpes 28, Montreux, pour le 1er décembre 1952.

M. C.

QUESTIONNAIRE
RELATIF AU NOUVEAU PROJET DE PLAN D'ÉTUDES

I. Doit-on énoncer au début du Plan d'études les principes pédagogiques généraux ? Si oui, lesquels ?

II. Le Plan d'études doit-il contenir uniquement les buts généraux de l'école et les buts particuliers de chaque branche ? Lesquels ?

III. Le Plan d'études doit-il contenir des indications méthodologiques ?

IV. Le Plan d'études doit-il être basé sur les manuels en vigueur, ou doit-il énumérer simplement le programme à enseigner ?

V. Estimez-vous que le Plan d'études doit comprendre :

a) un programme obligatoire de base valable pour toutes les classes ;

b) un programme de développement dans lequel le maître peut choisir, selon les circonstances régionales et la composition de sa classe.

VI. Estimez-vous nécessaire de réduire le programme obligatoire des dernières années primaires, vu la sélection à laquelle ces années sont soumises ?

VII. Nous vous demandons de faire des propositions sur le programme obligatoire et le programme de développement pour les différentes branches et années de programme.
A titre d'indication, nous vous soumettons les questions subsidiaires suivantes : (qui ne sont pas limitatives !)

Géographie :

a) Estimez-vous judicieux de reprendre, au degré supérieur, l'étude de la Suisse **par cantons,** au lieu de l'étudier sous ses aspects physiques, économiques et démographiques ?

b) Estimeriez-vous utile de reprendre, en dernière année, l'étude du milieu local sous ses aspects sociaux et économiques ?

c) Estimez-vous psychologiquement juste de limiter le programme du degré inférieur au milieu local ? Serait-il utile, par exemple, d'introduire dans le programme de développement des degrés inférieur et moyen plus de possibilités au choix du maître (exotisme, par exemple !) ?

Histoire :

d) L'histoire de la Suisse ne devrait-elle pas se traiter uniquement au degré supérieur ? Et par la méthode des cercles concentriques ?

Civisme :

e) Comment rattacher l'enseignement du civisme à la vie de la communauté scolaire ?

Français :

f) Dans les classes du degré supérieur, le programme obligatoire doit-il mettre l'accent sur la rédaction ou sur la lecture approfondie, la compréhension des textes ? Et ne devrait-il pas limiter l'étude de la grammaire à celle de la grammaire orthographique ?

g) Une simplification du programme des degrés inférieur et moyen s'impose-t-elle ?

Calcul :

h) Le programme obligatoire des deux premières années du degré moyen ne devrait-il pas se limiter à l'entraînement à la technique du calcul et à ses applications simples, à l'exclusion des problèmes plus complexes ?

i) L'enseignement des branches arithmétique, géométrie et comptabilité devrait-il être plus intimement lié à l'enseignement des autres branches et à la vie pratique ? (mécanique, graphiques, sports, électricité, etc.)

VIII. La répartition des heures donnée par le Plan d'études actuel vous paraît-elle judicieuse ? Quelles modifications proposeriez-vous ?

IX. Demandez-vous l'introduction de classes expérimentales dans le canton ?

X. Le Plan d'études doit-il être mis à l'essai, ou entrer d'emblée définitivement en vigueur ?

La Commission du Plan d'études.

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT

Rachats obligatoires

Le cas récent d'une jeune collègue nous engage à donner les précisions suivantes concernant le rachat obligatoire d'années d'assurance :

1. Les instituteurs qui entrent dans la Caisse des pensions âgés de plus de 22 ans doivent racheter des années d'assurance pour ramener l'âge d'entrée à **22 ans.** (LCP art. 14, al. 4.)

2. Les institutrices qui entrent dans la Caisse de pensions âgées de plus de 20 ans doivent racheter des années d'assurance pour ramener l'âge d'entrée à **20 ans.** (LCP art. 14, al. 5.)

Nous reconnaissons que cette disposition peut charger lourdement de jeunes collègues au moment où ils entrent dans la carrière ; elle avait, à l'époque, fait l'objet d'expresses réserves de la part de la

commission qui s'occupait du projet de loi ; nos revendications sur ce point n'ont pu être prises en considération. S'ils veulent prendre leur retraite à 57 ans (institutrices à 55 ans), il faut évidemment que nos collègues aient cotisé pendant 35 ans pour pouvoir toucher une pension complète.

Le Comité.

A QUAND L'APPLICATION INTÉGRALE DU STATUT ?

Lors de la préparation du statut des fonctionnaires vaudois et dans les premiers mois qui ont suivi sa mise en vigueur, on a beaucoup parlé de cette nouvelle loi, surtout en ce qui concernait sa partie financière. Nous ne pouvons que remercier ceux qui, à cette époque, se sont démenés pour défendre nos intérêts légitimes. Certes, tout ne répondait pas à nos désirs, mais il y avait quelques améliorations sur l'ancien état de choses, malgré certaines lacunes et imperfections.

Comme les nouvelles dispositions entraînaient une augmentation des dépenses de l'Etat, on n'osa pas les appliquer d'un coup intégralement en ce qui concerne les droits au traitement (mais bien pour les devoirs). On avait donc prévu une période transitoire qui devait mener petit à petit à ce que l'on a appelé le « plein effet ». Ceux qui nous ont renseignés à ce moment-là nous ont dit que cette adaptation durerait probablement jusqu'en 1952, alors que l'on avait, dans d'autres milieux, prévu que tout serait réglé en 1955, soit au bout de sept ans. Des fonctionnaires avaient alors essayé de calculer comment on avait établi le décompte de leur traitement, mais c'était tellement compliqué, pour les membres du corps enseignant primaire surtout (commune et Etat...) que la plupart y ont renoncé et ont « pris ce qu'on leur donnait, sans chercher à comprendre ». Quelques rares obstinés ont persévéré et ont pu ainsi, à l'occasion, renseigner des collègues.

Comme j'étais de ceux-là, et que j'ai toujours estimé qu'une période transitoire de sept ans était trop longue, je me suis permis, lors de l'assemblée générale de la S.P.V. de 1952, de demander au comité de notre société de lutter pour l'application intégrale du Statut dès le 1er janvier 1953. Comme c'était la fin d'une réunion trop longue et, par moments, bien ennuyeuse, la plus grande partie des assistants n'a prêté aucune attention à ce problème, soit parce qu'ils ne le comprenaient pas, soit par indifférence parce que, pour eux, le plein effet était déjà atteint en 1952 ; en effet, pour les anciens et les jeunes, c'est bien le cas. Mais il y a tous ceux qui ont aujourd'hui entre 6 et 16 ans de services qui n'en sont pas là et qui, si les choses continuent comme jusqu'à cette année, n'y seront qu'en 1956 ou 1957, après 17 ou 18 années d'activité, au lieu des 12 ou 13 prévues par le statut ; et ce sont ceux-là qui, souvent, ont les charges de famille les plus considérables.

Voilà donc ce qui s'est passé : En 1948, au moment de l'entrée en vigueur du statut, on avait compté une certaine revalorisation des traitements, mais on ne l'avait pas appliquée comme elle était prévue dans la loi. Les communes avaient versé le traitement de base complet (une partie leur étant restituée par l'Etat) et le canton ne nous versait plus qu'une partie des augmentations pour années de service acquises sous

l'ancien régime, les diminuant de 100 à 800 francs, sauf erreur. Cette retenue est restée en vigueur en 1949. Pour 1950, 1951 et 1952, un nouveau plan financier a permis de combler une partie de cette différence ; mais une partie seulement. Il manquait encore, à certains fonctionnaires, 100 à 300 francs par an pour que le statut soit appliqué intégralement. Le traitement actuel devrait, semble-t-il, comprendre au moins le traitement de base prévu par le statut, les anciennes augmentations acquises au 31 décembre 1947 (puisqu'il n'y a pas effet rétroactif) et, à partir de cette date, les nouvelles augmentations prévues par le statut. Dans certains cas, où les anciennes augmentations étaient insuffisantes, il faut dépasser ces normes. (Je laisse de côté la partie mobile, qui dépend automatiquement des points ci-dessus, et les allocations pour enfants.) Les fonctionnaires fédéraux, dont le statut date du 24 juin 1949, touchent tous, depuis le début de 1952 (soit au bout de 2 ans et demi), le traitement prévu par leur nouvelle loi. Pourquoi faut-il 7 ans, peut-être même 8 ou 9, dans le canton de Vaud, pour arriver au même résultat ?

On me dira peut-être que cet exposé est bien compliqué, et pourtant j'ai essayé de le simplifier le plus possible, car il faut se livrer à de longs et fastidieux calculs pour retrouver et comprendre l'origine et l'évolution de cette retenue qui, paraît-il, en théorie du moins, n'en est pas une, mais qui est bel et bien de l'argent que nous ne touchons pas. On m'a aussi répondu que ça ne valait pas la peine de déranger un appareil administratif bien réglé pour quelques cas particuliers. — 6 ou 8 classes d'âge, cela représente quel % du corps des fonctionnaires ? — On m'a dit enfin que 100 à 400 francs par an, ce n'était pas grand'chose. Combien cela fait-il au bout de 3, 4 ou 5 ans ? Il me semble au contraire que c'est justement puisque cette normalisation toucherait, paraît-il, peu de fonctionnaires et que la somme ne serait « pas très importante » qu'il faudrait régulariser cette situation le plus tôt possible. C'est pourquoi nous persistons à croire que, en haut lieu, on comprendra et admettra notre point de vue. *Louis Monnet.*

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU C.C.

La secrétaire et le bulletinier arrivent au terme de leur mandat à fin janvier 1953. Les sections voudront bien penser à les remplacer. Les noms des candidats et candidates doivent parvenir, par écrit, au président S.P.V., jusqu'au 31 décembre 1952. M. C.

SECTION DE LAUSANNE : CONVOCATION

L'enseignement, du dedans ; l'enseignement, du dehors

Sous ce titre, notre collègue **Viret,** après quelques années à l'Ecole Normale, présentera à l'Assemblée d'automne de la Section S.P.V. de Lausanne les réflexions d'un praticien qui se pose des questions.

Cet entretien, précédé d'une courte partie administrative, aura lieu au Palais de Rumine, Auditoire XV, lundi 17 novembre prochain, à 17 h.

Les collègues des autres sections sont cordialement invités.

S. P. V. SECTION DE PAYERNE

Diverses circonstances nous obligent à fixer la séance d'automne plus tard que de coutume. Les membres voudront bien d'ores et déjà retenir la date du **6 décembre.**

Le Comité.

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT PAYERNE ET ENVIRONS

Cet ensemble, que dirige notre collègue Pierre Arn, connaît actuellement la fièvre des grands jours : il met la dernière main à la préparation de son concert de décembre. Au programme, des œuvres de Mozart, Fauré et le beau Te Deum en ré majeur, de Purcell. Le concert sera donné le **dimanche 7 décembre** en matinée à Moudon et en soirée à Payerne. Les organisateurs espèrent ainsi permettre à de nombreux collègues d'y assister. Des renseignements plus détaillés paraîtront en temps voulu dans le Bulletin.

MORGES

Concert du Chœur mixte du corps enseignant

Dimanche 23 novembre, à 15 h. 15 et 20 h. 30. — Programme :

1. Première audition de la Messe en do, de W.A. Mozart, pour chœur et orgue.
2. Trumpet Tune and Air, pour orgue, de Purcell.
3. Te Deum, de Henry Purcell, pour chœur mixte, soli et orgue. Adapt. française de E. Barblan.

Prix des places (taxe comprise) : Fr. 4.—, 3.—, 2.—. Location dès le lundi 17 novembre à l'épicerie Mullener, tél. 7 23 41.

NOUVELLE AUBERGE DE JEUNESSE

Après celle de Territet, ouverte ce printemps, et qui a totalisé à ce jour près de 9000 nuitées, le Comité cantonal a pu inaugurer samedi 25 octobre une nouvelle Auberge de Jeunesse à Faoug près Avenches. En quelques mois, cette modeste construction a enregistré un millier de nuitées. A proximité de la plage et des villes d'Avenches et de Morat, la nouvelle Auberge n'intéressera pas que le corps enseignant des cantons voisins. Les gardiens M. et Mme Tschannen sont cordiaux et accueillants, et rien ne manque aux installations, qui comportent des dortoirs de 50 à 80 places.

Diverses personnalités sont venues à la cérémonie d'inauguration, manifestant leur intérêt pour l'œuvre des Auberges, encore trop peu nombreuses en terre romande : M. Ibach, syndic de Faoug, M. Hoffer, sous-préfet, M. Pradervand, député, enfin M. le pasteur Duvoisin affirmèrent leur attachement à ce mouvement de tourisme populaire, et exprimèrent à M. Robert Lorenz, président actif et entreprenant, leur sincère gratitude.

P.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE T.M. ET R.S.

L'assemblée d'automne est fixée au samedi 15 novembre, à 14 h. 30, à l'Ecole Normale. Elle sera consacrée à des sujets pratiques. Dès 14 h., exposition de travaux d'examens du brevet T.M. et comptoir de librairie.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

Pour l'année 1952-53, le Comité s'est constitué comme suit :

Présidente : Mlle M. Magnenat, rue Etraz 16, Lausanne.
Vice-présidente : Mme M. Maire, Avenches.
Caissière : Mlle J. Maillefer, Lausanne.
Secrétaire procès-verbaux : Mme L. Renaud, Le Brassus.
Secrétaire-correspondance : Mlle M. Lardet, Villeneuve.

Toutes communications peuvent être adressées à l'un ou l'autre des membres du Comité.

ASSEMBLÉE DE LA G.V.T. (Guilde vaud. de travail)

Les habitués de nos rencontres au Foyer du Théâtre, quelques nouveaux collègues aussi, se trouvaient rassemblés ce mercredi 15 octobre, sous la présidence entendue de F. Barbay, Eysins.

Le but de notre association est de travailler en dehors de tout verbiage, de réaliser des travaux, de renseigner les collègues désireux d'appliquer les méthodes Freinet. Aussi des responsables, aux tâches bien déterminées, seront à même de répondre à toute question ou suggestion qu'ils recevront, concernant les techniques d'imprimerie, le texte libre, le montage d'un fichier documentaire, etc., etc.

Ces techniques ne seront pas données toutes faites : nous les réaliserons avec ceux qui s'y intéressent, dans la classe d'un collègue expérimenté.

Un comité de notre groupement a été constitué comme suit :

Président : Perrenoud Maurice, Bergières, Lausanne
Secrétaire : Eperon Pierre, Echichens
Caissier : Barbay F., Eysins s. Nyon.

La seconde partie de la séance était réservée à une causerie de Cachemaille qui, en termes simples, souriants, évoqua l'histoire de la coopérative scolaire au sein de sa classe. Il y est allé prudemment, par étapes, et a obtenu un résultat dont nous le félicitons. J. R.

COURS D'EDUCATION CIVIQUE

A l'intention des collègues chargés de cet enseignement, je signale les films suivants qui nous ont rendu service pour illustrer quelques leçons.

Centrale du film scolaire, Berne

Cent ans de la Confédération — sonore — No 4500.

Cinéma scolaire et populaire suisse, rue d'Erlach 21, Berne

Un document de la General Motors — sonore — gratuit.

Firestone S.A., Pratteln

Le caoutchouc et la fabrication d'un pneu — 2 films sonores gratuits.

Département militaire fédéral, Groupement de l'instruction, Berne

Films sonores gratuits : Service sanitaire en montagne B 90. — Le chien sanitaire, B 96. — Transport des blessés dans la tourmente, B 100. — Service sanitaire en montagne, B 131.

Il est recommandé de faire réserver ces films assez à l'avance.

Barbey.

CENTRALE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE

La Centrale de documentation scolaire a fait l'acquisition d'un certain nombre de nouveaux films fixes. Nous en donnons la liste ci-dessous avec leur numéro. Les collègues peuvent donc les recevoir comme ceux qui figurent déjà dans le catalogue.

Pour les films géographiques sur l'Europe et les films en couleurs, les détails apparaîtront avec plus de netteté sur l'écran si on les fait passer dans une salle assez sombre.

Comme dans le catalogue, un titre suivi de plusieurs numéros signifie que le même film est à plusieurs exemplaires.

La première série de dix films sur l'histoire de Sylvain et Sylvette plaira sans doute aux élèves des écoles enfantines et même aux écoliers plus âgés. Si c'est le cas, les séries suivantes seront achetées ultérieurement.

Films fixes

Sylvain et Sylvette 1re série : L'accueil de la forêt

I.	Perdus dans la forêt	492.0 - 492.1 - 492.2
II.	L'écureuil et la biche	492.3 - 492.4 - 492.5
III.	La chaumière abandonnée	492.6 - 492.7 - 492.8
IV.	Compère Renard et Barbichette	492.9 - 492.10 - 492.11
V.	Le Loup	492.12 - 492.13 - 492.14
VI.	Dans les ruines de l'abbaye	492.15 - 492.16 - 492.17
VII.	Sylvette dans les griffes du loup	492.18 - 492.19 - 492.20
VIII.	Au secours de Sylvette	492.21 - 492.22 - 492.23
IX.	Le loup chez Sylvain	492.24 - 492.25 - 492.26
X.	La déroute des deux compères	492.27 - 492.28 - 492.29

Blanche Neige et les sept nains

I.	La marâtre	493.0 - 493.1 - 493.2
II.	Les Nains	493.3 - 493.4 - 493.5
III.	Charmants amis. La vilaine sorcière	493.6 - 493.7 - 493.8
IV.	Blanche-Neige chez les nains	493.9 - 493.10 - 493.11
V.	Histoires, rêves et réalité	493.12 - 493.13 - 493.14
VI.	Le Prince Charmant	493.15 - 493.16 - 493.17

Le Petit Poucet (en couleurs)

Le Petit Poucet	I	494.0 - 494.1
Le Petit Poucet	II	494.2 - 494.3

Films sur l'Europe

La Belgique	441.70 - 441.71
La vie bruxelloise	441.80 - 441.81
Les Pays-Bas	441.90 - 441.91
Allemagne du Nord (Prusse)	441.100 - 441.101
Allemagne du Sud	441.110 - 441.111
Angleterre	441.180 - 441.181
Ecosse et Irlande	441.190 - 441.191
Londres et la vie londonienne	441.200 - 441.201
Italie du Nord	441.210 - 441.211
Italie du Sud	441.220 - 441.221
Espagne	441.230 - 441.231
Luxembourg, Liechtenstein, Monaco	441.240 - 441.241
Autriche et Bohême	441.250 - 441.251
Hongrie et Roumanie	441.260 - 441.261
Yougoslavie et Bulgarie	441.270 - 441.271
Les pays scandinaves	441.280 - 441.281
Islande. Iles Feroë	441.290 - 441.291
Pologne. Finlande	441.300 - 441.301
L'ancienne Russie	441.310 - 441.311
La nouvelle Russie	441.320 - 441.321
Portugal	441.330 - 441.331

Edm. Rochat, dir.

GENÈVE — *U. I. G. - MESSIEURS*

LE RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE

Le Département de l'Instruction publique nous a obligeamment communiqué les résultats du concours d'admission aux études pédagogiques (septembre-octobre 1952).

Pour les classes ordinaires, le Département avait mis au concours **15 postes de messieurs** et 20 postes de dames. 24 messieurs et 35 dames se sont inscrits pour les examens de connaissances et finalement **11 candidats** et 25 candidates ont été admis aux études pédagogiques.

Les rapports des jurys nous ont appris que les jeunes filles qui se présentent aux examens (qui ont, pour la plupart, brillamment terminé leurs études secondaires) sont bien préparées et obtiennent, dans toutes les disciplines, de meilleurs résultats que les jeunes gens.

Les messieurs se présentent moins nombreux, moins bien préparés ; chez eux, passablement d'échecs et peu de résultats brillants. Quelques-uns d'entre eux se sont décidés à participer au concours au dernier moment et sans grand enthousiasme.

Pourquoi cette différence ?

Il faut en conclure que la carrière pédagogique offre aux dames une situation intéressante, une des mieux rémunérées parmi les professions féminines.

Par contre, il semble que les jeunes gens les mieux doués estiment que la situation de l'instituteur, avec ses responsabilités et ses risques,

n'offre pas pour eux l'attrait et l'intérêt qu'ils pourront trouver ailleurs. Il faut constater également que les fils d'instituteurs embrassent de plus en plus rarement la carrière paternelle.

Enfin, enregistrons qu'à l'heure actuelle, 183 classes sont dirigées par des suppléants ou suppléantes et 18 par des candidats de première année.

Rappelons ici la campagne que notre association avait entreprise, il y a 3 ans, en faveur d'une **revalorisation** de la fonction d'instituteur.

Après une étude approfondie, notre section avait présenté au Conseil d'Etat une série de propositions pour remettre en honneur une profession dans l'exercice de laquelle il faut beaucoup de dévouement, de patience et un perfectionnement continuel.

Notre point de vue n'a pas été admis par nos autorités qui nous ont opposé un non possumus.

Cependant, les chiffres que nous venons de citer montrent que la situation s'aggrave d'année en année et que les faits, une fois de plus, donnent raison à notre association contre l'optimisme officiel.

Il est devenu urgent d'examiner à nouveau la situation si l'Etat veut vraiment surmonter la crise actuelle et s'assurer un recrutement normal de jeunes instituteurs qualifiés.

Ad. L.

U. A. E. E. - U. I. G. D.

RECTIFICATION

La conférence de Mlle T. Prince a été annoncée par erreur pour le mercredi 19 novembre. Cette assemblée générale qui réunira les deux Unions aura lieu le

mercredi 12 novembre, à 17 heures

à l'école de Malagnou (salle de l'épidiascope).

Nous nous excusons de ce malentendu et espérons que vous viendrez très nombreuses entendre Mlle Prince parler de

« L'Etat consulte les femmes ».

L. W.

U. I. G. - DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 OCTOBRE

Au début de cette séance, qui a lieu à l'école de Malagnou, Mlle Jeanguenin, présidente, annonce la démission de Mme B. Favey, que l'assemblée nomme membre honoraire, et l'adhésion de trois nouvelles collègues : Mme Bolli et Mlles Cordier et Colliard. Puis elle évoque le récent Congrès de la Société Pédagogique Jurassienne auquel ont participé les représentants des trois Unions genevoises. La S.P.J. avait publié une brochure intitulée : « Application des méthodes nouvelles à l'école primaire jurassienne », qui servait de thème à ce congrès.

La présidente signale qu'à la suite d'une requête du Comité, le Département a décidé d'accorder aux institutrices épouses de fonctionnaires la même indemnité qu'à leurs collègues, lorsqu'elles ont une

stagiaire dans leur classe. D'autre part, un mémorandum a été adressé au Département au sujet des épreuves scolaires ; il était basé sur les vœux exprimés par les collègues qui ont répondu au questionnaire de l'Union.

M. R. Uldry, inspecteur, fait ensuite un exposé sur l'**Enseignement de la géographie à l'école primaire,** au cours duquel il précise les principes qui ont dirigé la commission qui a élaboré le nouveau manuel destiné aux élèves des degrés moyens.

1. **L'observation** doit être le point de départ de la leçon de géographie. Cette observation portera sur le milieu local ou sur les documents photographiques capables de reconstituer ce milieu. Orientée par le maître, l'observation fera appel à la recherche active des élèves. Des tâches d'observation, des concours, des sorties-surprises, des enquêtes, passionneront les élèves et serviront de base à cet enseignement. Ensuite, le maître devra diriger les élèves vers une synthèse des renseignements recueillis par eux.

2. L'enseignement de la géographie est un enseignement de **culture ;** il doit être considéré comme un **exercice de l'esprit.** C'est pourquoi le nouveau manuel offrira un grand nombre d'exercices qui feront appel à la recherche personnelle ; il se présentera comme une collection de problèmes attrayants dont l'élève sera avide de trouver la solution.

Puis, M. Uldry donne quelques précisions sur la présentation du nouveau manuel qui permettra de créer dans les classes des centres d'intérêt groupant des notions de géographie, de sciences naturelles et de connaissances générales du milieu.

L'exposé de M. Uldry a suscité un très grand intérêt. Sa conception active et inductive de l'enseignement de la géographie renouvelle et vivifie cet enseignement. Toutes les collègues présentes se déclaraient impatientes d'avoir en main ce nouveau manuel et désireuses de travailler dans cet esprit avec leurs élèves.

Mlle Jeanguenin a vivement remercié M. Uldry pour son exposé et pour l'esprit avec lequel il a présidé la commission chargée de l'élaboration du nouveau manuel. L. W.

U. A. E. E.

SÉANCE DU 22 OCTOBRE

Mercredi 22 octobre, l'U.A.E.E. a tenu sa première assemblée de l'automne. C'est, comme de coutume, autour d'une tasse de thé, qu'une trentaine de collègues se sont réunies pour prendre connaissance de l'activité de l'Amicale au cours de ces derniers mois.

Tout d'abord, l'assemblée accueille trois nouveaux membres : Mlles Baron, Jöhr et Panissod, maîtresses fraîchement brevetées à qui nous adressons nos félicitations et souhaitons une féconde activité au sein de notre groupement. Notre présidente nous communique ensuite quelques informations : La commission qui doit examiner le rapport envoyé au Département de l'Instruction publique au sujet de la situation de l'école enfantine se réunira probablement le mois prochain. Espérons qu'elle pourra apporter une solution favorable aux problèmes qui lui ont été soumis. Le Département a procédé à une enquête auprès de tout le corps

enseignant pour la revision du plan d'étude. Il est indispensable que tout le monde renvoie les questionnaires reçus et celles qui ne l'auraient pas encore fait sont priées de réparer au plus tôt cet oubli. Le règlement des études pédagogiques a été réimprimé. Malgré des propositions de modification, il reste sensiblement le même. Toutefois, il prévoit maintenant que les candidats recevront, à la fin de leurs études, un brevet d'aptitude, remis lors d'une cérémonie à la salle de l'Alabama.

Mlle Hermatschweiler met à la disposition des personnes que cela intéresse un rapport très intéressant établi par MM. Rey et Roller sur les résultats des épreuves d'orientation. Puis elle esquisse en quelques mots ce que prévoit le programme de l'Amicale pour les mois prochains :

En novembre, 3 séances de rythmique données pour nous à l'Institut Jaques-Dalcroze, les 6, 13 et 20 novembre à 10 h., par Mlle Montandon.

Le 12 novembre, en séance commune avec l'U.I.G.D., un exposé de Mlle T. Prince sur la consultation des Femmes pour le suffrage féminin.

En décembre, le 10, séance d'Escalade pour le 350me anniversaire. Elle consistera probablement en un repas, suivi d'une partie récréative et mettra le point final, pour un certain temps du moins, à ces manifestations.

En janvier, une fondue.

En février, l'assemblée administrative annuelle.

En mars, une causerie de M. Delor, inspecteur de chant, sur l'éducation musicale à l'école enfantine.

Enfin, au cours du printemps 1953, la visite d'écoles enfantines d'un autre canton, vraisemblablement Berne.

Cet aperçu de l'activité variée que l'U.A.E.E. nous propose pour 1952-53 fut suivi d'un exposé particulièrement vivant et intéressant de notre présidente sur différentes assemblées auxquelles elle a été appelée à assister en septembre et octobre. Elle nous brossa notamment un tableau enchanteur des jardins d'enfants de Zurich, qui nous laissa rêveuses... Mais nous retombâmes brutalement sur terre quand elle nous dit que Zurich consacre 2 millions à ses jardins d'enfants !

La séance officielle prit fin à 17 h. 45 et les conversations personnelles terminèrent cette reprise de contact.

F. S.

NEUCHATEL — COMITÉ CENTRAL

Samedi dernier, le C.C. a eu une séance extrêmement chargée. Une volumineuse correspondance a retenu pendant des heures l'attention de ses membres et suscité de longues discussions.

Pour donner suite à notre décision de continuer notre collaboration avec le département à l'Exposition scolaire permanente dont la réorganisation est imminente, nous avons prié la section de Neuchâtel de désigner trois délégués à son Comité.

Le Cartel syndical neuchâtelois accepte notre demande d'admission.

Rien de plus normal. Nous aurons 30 cts à payer annuellement par membre.

Dans l'« Educateur » du 15 novembre paraîtra un appel en faveur du crédit destiné à la construction de nouveaux bâtiments universitaires.

Le C.C. pense que, sur les suggestions faites aux dernières conférences officielles, nous pourrions proposer la formation d'équipes pour élaborer, par exemple, le vocabulaire, qui répondrait à un si impérieux besoin dans l'enseignement actuel de cette branche. Ce serait, du même coup, réaliser le vœu du département de nous voir prendre une part effective à l'organisation des cours de perfectionnement.

Le président, délégué par le C.C. au Congrès jurassien du 12 octobre, est revenu enchanté de l'accueil cordial réservé aux invités. Le rapport soumis aux délibérations des participants, fort bien conçu et rédigé, était en quelque sorte le complément pratique de celui de Lausanne (Dr Ischer). Il pourrait rendre un grand service aux collègues d'autres cantons. Aussi serait-il heureux qu'une seconde édition fût tirée à leur intention.

Une foule d'autres questions d'ordre secondaire ou personnel ne sauraient être mentionnées ici.

Enfin, la « Trisannuelle » et le « Congrès de 1954 » prirent leur large part dans cet ordre du jour trop copieux. W. G.

CONFÉRENCES OFFICIELLES

Interrompue l'an dernier à cause de circonstances imprévues, la tradition des conférences d'automne a été reprise en cette fin d'octobre.

Le Département de l'instruction publique fait un très louable effort, ce dont le corps enseignant lui est vivement reconnaissant, pour nous offrir des conférences de choix. Cette fois-ci, la part a été faite aussi bien à la pédagogie qu'à l'agrément. Les jugements des collègues furent assez partagés selon le degré de leur sympathie pour l'école nouvelle. Cependant, la plupart ont apprécié l'exposé de M. Roller, ancien instituteur neuchâtelois, actuellement un des plus actifs collaborateurs de l'Institut des sciences de l'éducation, et la causerie enjouée, émaillée de traits d'esprit, jaillissant de cette élocution aisée si bien française, de M. Lalou, critique littéraire. De la belle musique, exécutée par deux jeunes artistes, MM. Huguenin, baryton, et Boss, pianiste, fut le distingué point final de cette séance.

Chaque année le C. E. attend cette journée comme une sorte de réjouissance dont il reçoit un enrichissement certain qui lui est en même temps un attrayant délassement. W. G.

GLANURES

Les autorités scolaires de La Chaux-de-Fonds nous envoient obligeamment, depuis plusieurs années, le rapport annuel sur la marche des écoles primaires. Merci ! Il est certainement intéressant pour le Corps enseignant de tout le canton d'y glaner quelques faits, innovations, renseignements concernant nos collègues, ou encore des questions d'intérêt général.

Un exemple dont toutes les communes devraient s'inspirer.

Considérant que les garçons reçoivent gratuitement les fournitures pour les leçons de travaux manuels, le Conseil communal, sur la proposition de la Commission scolaire, a prévu au budget de 1952, les sommes de *5000 francs* pour l'école primaire et *1200 francs* pour l'école secondaire représentant une bonne part des frais de *matériel utilisé aux leçons de travaux féminins.*

(A suivre.) W. G.

NÉCROLOGIE

† **Dr Albert Monard.** Un grand deuil vient de frapper le monde scientifique de chez nous. M. le Dr Monard, homme extrêmement doué, réunissant des qualités éminentes de savant, d'explorateur, de pédagogue, de conférencier, s'est éteint des suites d'un accident survenu en pratiquant son sport favori, l'équitation.

M. Monard avait débuté comme instituteur de campagne et il témoigna, grâce à ce fait, une sympathie et un intérêt constants à l'enseignement primaire. Son manuel, « Le petit botaniste romand », était utilisé avec plaisir et profit dans tout le canton. Tout le corps enseignant en appréciait la simplicité et la clarté. Le musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds fut doté par le Dr Monard, à la suite de ses explorations en Afrique, des plus riches collections du monde concernant l'Angola. Et que de maîtres ont pu visiter, souvent sous la conduite de ce guide passionnant, les nombreux spécimens de la faune des tropiques placés dans un cadre indigène reconstitué avec talent. Nos sections de la S.P.N. ont maintes fois aussi fait appel à ce distingué conférencier dont la vive intelligence et le langage limpide savaient captiver l'attention. M. Monard était resté membre auxiliaire de notre société.

Il n'est pas de notre compétence de parler du professeur au gymnase et du conservateur du musée, postes que M. Monard a tenus avec un rare bonheur.

Nous savons qu'il emporte l'estime, le respect et l'admiration non seulement de ses amis et de l'élite intellectuelle du pays, mais de l'école tout entière qui lui gardera beaucoup de gratitude.

W. G.

JURA BERNOIS

RECTIFICATION !

Nos collègues jurassiens auront bien ri... en lisant le bref article relatant le départ du soussigné du charmant petit village d'Eschert ! Ce départ a eu lieu, en effet, **le 1er novembre 1947 !** Comment ces lignes ont-elles échoué chez notre rédacteur en chef ?

Pressé de mettre ma chronique à la poste, dénichant en vitesse une enveloppe dans le « tiroir des oublis », je suis précisément « tombé » sur une qui contenait ce « souvenir » avec d'autres, qu'heureusement j'ai enlevés ; le plus petit y est demeuré... et sa parution aura au moins eu pour résultat de me prouver que l'Educateur est lu !

H. R.

A PROPOS DES FICHES VERTES DE CALCUL

De nombreux collègues de 4me année m'ont fait part, au Congrès de Delémont, de leur satisfaction de posséder en plus du livre de calcul de 4me année une riche collection de problèmes transcrits sur fiches individuelles. Toutefois, on me fit remarquer que dans certaines localités, ces fiches vertes ont servi de base pour l'examen d'entrée à l'établissement secondaire, et non plus comme il se doit, le livre bien dosé et excellent de M. Fromaigeat. C'est la raison pour laquelle j'ai jugé nécessaire une nette mise au point. Je tiens à faire connaître que la 2me édition de ces fiches d'examen ne porte plus comme la première édition la mention « Fichier de calcul, **4me année** », mais bien « Fichier de calcul, **degré moyen, 10, 11 et 12 ans** », ce qui m'a paru, à l'expérience (j'ai moi-même une classe de 4me année), une juste correction de la première indication. De nombreux problèmes, bien que les nombres n'aillent pas au delà de 1000, nécessitent pour leur solution un raisonnement dépassant largement l'intelligence normale d'un enfant de 10 ans. Lors de l'élaboration de ce fichier, j'ai choisi, parmi 3000 problèmes d'examens, les 500 plus intéressants — et partant les plus difficiles. Ces problèmes sont tous rassemblés sur les fiches, alors qu'il ne s'en trouvait qu'un ou deux dans chaque feuille d'examen. Il n'est pas possible d'exiger des élèves sortant de 4me année qu'ils résolvent tous ces problèmes. Les fiches en question sont des **fiches de développement** destinées essentiellement à des élèves doués. Elles rendent également service en 5me et 6me années, selon l'opinion autorisée de nombreux collègues qui ont eu l'amabilité de m'écrire.

M. Erbetta.

STELLA JURENSIS

Quelques jours nous séparent d'un événement qui ne peut rester inaperçu. Le 15 novembre prochain, débuteront à Porrentruy, les manifestations marquant le cinquantième anniversaire de Stella Jurensis, société dont font partie les élèves et anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs.

A 15 h. 30 aura lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale du cinquantenaire. Le programme, riche et varié, prévoit :

1. Chorale de l'Ecole normale
   (Chœur des Vieux Stelliens Kohler et Devain)
2. Assemblée administrative
3. Présentation et bénédiction de la nouvelle bannière
4. Récital de chant par M. Willy Béguelin, accompagné au piano par M. Francis Bourquin (tous deux Vieux Stelliens)
5. Causerie de M. Robert Simon, prix romand de poésie 1952 (et ancien Stellien). Sujet : « Afin qu'ils se souviennent... »
6. Chorale de l'Ecole normale.

Après quoi les différentes promotions s'égailleront en ville pour se retrouver en une tablée animée.

Nous voudrions pouvoir en remplir les rues, de ces groupes joyeux, évoquant des souvenirs au coin des maisons reconnues. Stella cinquantenaire vaut bien un déplacement. Nous entendrons de puissantes réponses à l'appel des séries.

Le soir, à l'Inter, concert donné par les élèves de l'Ecole normale et comprenant une revue écrite par des Vieux Stelliens déjà célèbres dans ce genre.

Et ce sera le bal traditionnel, plus grandiose encore, conduit par « des » orchestres-vedettes !

Dimanche matin, dès 10 heures, visite de l'Ecole normale sous la conduite de son directeur, M. Guéniat, et d'une exposition de peintres et de poètes stelliens qui révèlera plus d'un chef-d'œuvre.

A 13 heures, banquet officiel agrémenté de productions.

Enfin, dès 15 heures, on essaiera de retrouver l'ambiance abandonnée la veille ou le matin même, à regret, en retournant danser ou deviser aux sons d'un ensemble up to date !

C'est entendu ? Alors, amis Stelliens, au samedi 15 !

(sign.) V.S.

COMMUNIQUÉ

POUR L'EDUCATION PROFESSIONNELLE DES ESTROPIÉS

En 1951, le Comité romand d'Orientation et d'Education Professionnelle des Estropiés et Invalides (CROEPEI) est venu en aide à 135 estropiés (98 jeunes gens et 37 jeunes filles), la plupart âgés de 15 à 25 ans.

De ces handicapés, 76 étaient Vaudois, 19 Fribourgeois, 12 Bernois, 7 Valaisans, 5 Genevois, 3 Neuchâtelois, 8 d'autres cantons, 3 Français et 2 Polonais.

Pour ces 135 infirmes, grâce à l'appui de ses donateurs, le CROEPEI a répondu à 51 demandes de renseignements, fait passer 43 examens d'aptitudes, a trouvé des places ou du travail à 40 handicapés. 20 jeunes font un apprentissage régulier et 42 cherchent à acquérir une formation professionnelle sans contrat qui leur permettra de se tirer d'affaire par la suite. 67 ont été suivis par le service de patronage. 60 démarches ont été entreprises auprès de patrons, d'œuvres, d'autorités, etc., pour faciliter l'avenir professionnel de ces infirmes ou pour obtenir des secours financiers en leur faveur. 45 estropiés ou invalides ont bénéficié de subsides pour un montant de 12 081 fr. 59 dont 3 448 fr. 44 à la charge du CROEPEI.

L'activité de cette institution consiste à dépister les estropiés et les invalides, puis à les aider à choisir une occupation qui tienne compte de leurs désirs, de leurs aptitudes et enfin à leur faciliter la formation professionnelle adaptée à toutes leurs circonstances spéciales.

Le Conseil de direction du CROEPEI est composé de M. Ch.-Ed. Gogler, président, directeur de l'Enseignement professionnel, St-Imier ; M. J.-H. Graz, Lausanne ; M. Hildbrand, Sion ; M. Fritz Herren, Morat ; M. le Dr Ed. Jomini, Lausanne ; M. L. Maillard, inspecteur scolaire, Bulle ; M. A.-J. Maire, Genève ; M. Henri Parel, Lausanne ; Mlle H. Piaget, Neuchâtel ; M. le Prof. Scholder, Lausanne.

Partie pédagogique

Un groupe d'éducateurs suisses inquiets de l'atmosphère qui règne actuellement en Europe et dans le monde, conscients des responsabilités qu'ils assument auprès de la jeunesse et de l'opinion publique lancent à tous leurs collègues et plus particulièrement aux lecteurs de l'*Educateur* l'appel qu'on va lire :

APPEL

lancé par des éducateurs suisses devant la menace d'une nouvelle guerre mondiale

Cher(e) Collègue,

Nous nous permettons de soumettre à votre appréciation l'Appel ci-joint. Il vise à faire entendre, au sujet de la Paix et de la Guerre, la voix des éducateurs. Nous avons voulu qu'il fût clairement motivé et que les raisons qui lui donnent son sens fussent exprimées. Il nous semble que celui de Stockholm et d'autres mouvements similaires ne remplissent pas ces conditions. Celui même que nos collègues français ont lancé récemment ne saurait nous satisfaire en tous points. Aussi avons-nous déclaré que le fondement de la paix est, pour nous, moral et religieux. C'est au nom de ce qu'il y a de sacré dans la personne humaine que nous parlons. C'est dans l'intolérance et l'injustice que nous voyons les vraies causes des guerres.

L'appel que nous vous adressons vient à la suite de beaucoup d'autres. Il serait naturel que votre première réaction fût de lassitude ou même de scepticisme. Cependant nous vous convions, s'il vous arrivait de les éprouver, à surmonter ces impressions. La paix n'est pas une chimère ; elle n'est pas non plus l'affaire des autres. Avant de se manifester dans les faits, elle est œuvre tout intérieure, requérant de chacun un engagement personnel. Cet engagement, il est nécessaire que nous le prenions avant de demander aux dirigeants de faire eux-mêmes un plus grand effort de compréhension ; que nous soyons nombreux à le prendre. Car l'adhésion d'un nombre suffisant d'éducateurs peut seule rendre notre Appel efficace et lui conférer force et autorité devant l'opinion publique.

En espérant que vous nous donnerez une réponse favorable, nous vous prions de recevoir, cher (e) collègue, nos cordiales salutations.

APPEL

Des universitaires français ont exprimé et rendu public le bouleversement que la pensée d'une nouvelle guerre provoque dans leur conscience. Attentifs à leur double responsabilité d'hommes et d'éducateurs, ils entreprennent une action afin de resserrer les liens culturels entre les peuples et de favoriser leur mutuelle compréhension ; ils demandent aux gouvernements des mesures efficaces de désarmement et des actes politiques propres à consolider la paix. La générosité de cet appel nous a émus ; nous voulons y faire écho.

La menace d'une nouvelle guerre nous atteint au plus vif de notre conscience morale ; nous croyons que, sous une telle menace, la passivité nous est interdite. Nous devons combattre la guerre quelle que soit notre faiblesse ; agir pour en dissiper le danger, si courte que paraisse la portée de notre effort.

Les hommes sont mus par des besoins, par des intérêts, mais ils parlent d'amour et de vérité ; ils ont la nostalgie d'une société où règne la justice. Nous croyons que de telles valeurs, quelle que soit la diversité des opinions philosophiques ou religieuses que les individus y associent, se rattachent en eux à ce qu'il y a de plus profond ; que toute violence exercée sur la conscience d'un individu est un mal ; que tout mensonge, que toute injustice blesse en chacun de nous son humanité. Ces croyances orientent notre culture ; elles donnent à notre enseignement son sens et son unité.

Elles définissent notre pacifisme. Nous aspirons à la paix, parce que nous nous efforçons de respecter, dans chaque individu, la source d'où découlent à la fois son originalité irréductible et la parenté profonde de tous les hommes. Notre confiance persistante, en dépit des crises qui ébranlent le monde contemporain, repose sur la conviction de cette parenté.

Ce n'est pas seulement parce que la guerre tue et détruit que nous la jugeons monstrueuse : les maîtres dont nous avons pour mission de transmettre la parole et l'exemple nous enseignent le courage devant la mort, nous exhortent à sauvegarder les valeurs les plus hautes, au prix de notre confort et de notre vie. Nous jugeons la guerre monstrueuse parce qu'elle consacre, quelles que soient son issue et la justesse de la cause défendue, le triomphe de la force ; parce qu'elle fait une vertu de la ruse, de la dissimulation et du mensonge ; parce qu'elle détruit en l'homme le principe même de sa dignité, en utilisant des êtres humains comme des instruments.

La guerre agit déjà dans le monde autour de nous : partout règne la méfiance ; on cultive la haine, on entretient l'incompréhension. Cette situation nous blesse, nous humilie, ébranle notre raison d'être ; or la guerre peut à chaque instant s'étendre, et entraîner le monde dans une catastrophe sans égale.

Hommes et éducateurs,

Nous nous engageons, bannissant toute intolérance, à respecter l'humanité en chaque homme, et particulièrement en chacun de nos élèves ; à faire tous nos efforts pour éveiller en eux le même amour et le même respect.

Nous sommes prêts à participer à toute rencontre d'éducateurs propre à dissiper les malentendus et l'incompréhension qui séparent les peuples dans le monde, et les citoyens dans chaque pays, en des camps ennemis.

Bien que nous mesurions la distance qui nous sépare des gouvernements du monde, notre conscience nous fait un devoir d'élever un appel jusqu'à eux. Sans prétendre leur donner des conseils qui seraient hors de notre compétence, nous les implorons de ne pas oublier, dans

le cours des luttes politiques, dans les conflits d'intérêts où s'opposent leurs nations, le plus sacré de leurs devoirs : assurer, dans la paix, le respect des valeurs qui donnent un sens à l'existence des peuples qu'ils dirigent. Nous rappelons à leur attention les dangers effroyables que comportent la course aux armements et toute politique d'intimidation.

Nous souhaitons particulièrement que le gouvernement suisse recherche toutes les occasions concrètes de mettre notre neutralité au service de la paix.

Mlle Marie Bœsch	*(Ecoles d'art, Genève)*
Mme Juliette Borsa	*(Institutrice, Genève)*
M. François Bouchardy	*(Collège de Genève)*
Mlle Esther Bréguet	*(Professeur à l'Université de Genève)*
M. André Burger	*(Professeur à l'Université de Genève)*
M. Robert Dœbeli	*(Instituteur, Genève)*
M. Georges Dubois	*(Gymnase, Neuchâtel)*
Mlle Renée J. Dubois	*(Ecole Supérieure des Jeunes Filles, Genève)*
Mlle Germaine Duparc	*(Institut des Sciences de l'Education, Genève)*
M. l'abbé Ernest Dutoit	*(Collège St-Michel, Fribourg)*
M. Léopold Gautier	*(Ancien Directeur du Collège de Genève)*
Mlle Blanche Godel	*(Institutrice, Genève)*
M. Edouard Guibentif	*(Instituteur, Genève)*
Mlle Guichardet	*(Ecole ménagère, Genève)*
M. Charly Guyot	*(Professeur à l'Université de Neuchâtel)*
M. Adolphe Ischer	*(Directeur des Etudes, Ecole Normale, Neuchâtel)*
M. Robert Jaquet	*(Collège Moderne, Genève)*
M. Robert Junod	*(Collège de Genève)*
M. Georges Kliebès	*(Instituteur, Genève)*
M. Adolphe Kuenzi	*(Gymnase de Bienne)*
M. David Lasserre	*(Ecole Nouvelle, Lausanne)*
M. Auguste Lemaître	*(Professeur à l'Université de Genève)*
M. Louis Meylan	*(Professeur à l'Université de Lausanne)*
M. Laurent Pauli	*(Directeur du Gymnase de Neuchâtel)*
M. Georges Piguet	*(Instituteur, Genève)*
M. Frank Pillionnel	*(Collège de Genève)*
M. le chanoine Armand Pittet	*(Directeur du Collège de St-Michel, Fribourg)*

M. Marcel Raymond	*(Professeur à l'Université de Genève)*
M. Jean Rudhardt	*(Collège de Genève)*
M. le chanoine Paul Saudan	*(Collège de St-Maurice)*
Mlle Marguerite Schwarz	*(Ecole Supérieure des Jeunes Filles, Genève)*
M. Théophile Spœri	*(Professeur à l'Université de Zurich)*
M. André Tissot	*(Directeur du Gymnase de La Chaux-de-Fonds)*
M. Louis Tissot	*(Instituteur, Genève)*
M. Sylvestre Vautier	*(Collège Classique, Lausanne)*
M. Maurice Zermatten	*(Collège de Sion)*

Les collègues disposés à approuver et signer cet Appel sont priés d'écrire à l'adresse suivante, en indiquant l'établissement scolaire dans lequel ils enseignent : M. Robert Junod, 5, Rue des Granges, Genève.

Les signataires disposés à participer aux frais qu'entraîne la diffusion de l'Appel peuvent adresser leur don au Compte de chèques-postaux : M. Edouard Guibentif, avenue Henri-Dunant 16, Genève I. 12.149.

UNE ÉCOLE POUR ENFANTS INFIRMES A SHANGHAI

Il y a un peu plus de trois ans que s'ouvrait à Shanghaï une nouvelle école, à la fois internat et externat, destinée à fournir aux enfants infirmes une éducation qui se rapproche le plus possible de la normale, tout en tenant compte des difficultés spéciales dues à leurs diverses infirmités. Mademoiselle R. Chen, qui en est la directrice, fut d'abord monitrice de culture physique pour les écoles secondaires de Shanghaï, puis elle alla se spécialiser aux Etats-Unis dans toutes les questions touchant au développement physique des jeunes handicapés. Riche de ce que l'étude et l'expérience lui ont appris, elle est retournée dans sa ville, pour y fonder courageusement cette école, où s'inscrivirent immédiatement 15 élèves pour la première année. Depuis lors, leur nombre s'est graduellement accru, et l'école s'est développée. Il est trop tôt encore semble-t-il pour pouvoir tirer des conclusions des expériences que fait Mlle Chen, mais il y a là une initiative qui mérite d'être signalée. Comment coordonne-t-elle ses programmes, comment groupe-t-elle les différents petits infirmes, quels sont le matériel et les méthodes qu'elle a choisis, trouve-t-elle un personnel qualifié, voilà autant de questions qui nous intéresseraient certainement.

En Suisse, nous connaissons assez les problèmes que peuvent poser certaines infirmités à nos éducateurs, et nous savons aussi que nous sommes encore loin d'une solution idéale. On y travaille pourtant. Médecins, hygiénistes, assistants sociaux et éducateurs collaborent, et notre grande œuvre nationale Pro Infirmis les soutient dans tous leurs efforts. Mais, il reste du chemin à parcourir.

En attendant, Pro Infirmis a institué ses parrainages d'infirmes, une initiative qui se propose de mettre directement en contact le parrain ou la marraine et son filleul ou sa filleule infirme. On peut être parrain à tout âge, individuellement ou collectivement. Il y a des petites filles et des petits garçons qui ont obtenu de leurs parents d'être parrain ou marraine d'un enfant infirme. Il y a des classes d'écoles qui ont assumé collectivement un parrainage. Dans d'autres cas, c'est tout le personnel d'un bureau ou un groupe d'amis qui sont les parrains. Avec deux ans de recul, on peut juger des résultats. Ce fut un succès, du côté parrain comme du côté filleul. On a appris à se connaître, à se comprendre, à s'apprécier. Des liens précieux se sont créés. Dans le canton de Vaud, une centaine de parrainages ont été une vraie providence pour une centaine de petits infirmes, représentant une contribution en espèces de Fr. 10,000.—. Mais ce qui importe sans doute le plus c'est la joie et le bonheur qui en sont résultés autant pour les jeunes infirmes que pour les parrains et marraines.

Cependant, rien qu'en 1951, plus de 900 infirmes ont eu recours au Service social vaudois de Pro Infirmis, et dans tout le canton, il y a encore des milliers d'infirmes qui méritent qu'on s'intéresse à eux. C'est pourquoi Pro Infirmis adresse un vibrant appel à tous les éducateurs pour qu'ils encouragent leurs élèves, leurs collègues et leurs amis à souscrire, individuellement ou collectivement, un parrainage d'infirme. Le mot « marrainage » n'existe pas pour les éducatrices ou leurs petites élèves, mais leur sourire et leur geste le remplacent admirablement.

LES GRANDES PENSÉES VIENNENT DU CŒUR

Notre pays compte aujourd'hui plus de 600 consultations de nourrissons et 51 centres de puériculture. Dans une large mesure, les unes et les autres sont dues à l'initiative de Pro Juventute. Et si les recettes de la vente de cette année seront plus spécialement consacrées à la mère et au petit enfant, c'est que Pro Juventute estime nécessaire de rappeler tous les trois ans qu'il faut attirer l'attention des futures mamans et des jeunes mères sur l'importance des soins éclairés qu'elles doivent donner à leurs petits : la première année d'un être est décisive ; c'est alors — comme le disait le professeur Taillens — que se bâtit la maison dans laquelle il faudra demeurer toute la vie.

Pro Juventute fête cette année son quarantième anniversaire. C'est bien l'occasion d'exprimer plus particulièrement sa gratitude aux innombrables éducatrices et éducateurs qui ont collaboré à ses efforts avec un dévouement sans réserve. Il est incontestable que sans eux Pro Juventute n'aurait jamais pu se développer comme elle l'a fait depuis 1912. Nos secrétaires de district et de commune appartiennent le plus souvent au corps enseignant. Non seulement ils ont mis magnifiquement à profit leurs dons de pédagogues pour dépister les cas méritant d'être secourus, mais encore ils ont gagné le concours de tous les jeunes vendeurs qui, en décembre, vont de porte en porte vendre les timbres et les cartes Pro Juventute (en novembre déjà, quand il s'agit de districts pratiquant le système dit « neuchâtelois »).

Si la Fondation a le droit de se réjouir des résultats obtenus, c'est un devoir pour elle de remercier tout d'abord ceux qui en ont été les artisans. Que de maîtres ont su gagner le cœur de leurs élèves en leur expliquant les buts de Pro Juventute ! Que d'heures de loisirs consacrées au travail social ! Merci à toutes et à tous. En donnant une partie, souvent considérable, de leur temps à Pro Juventute, ils ont montré que la profession qu'ils avaient choisie était une véritable vocation. Et qui douterait de la joie que ce travail leur a procurée ?

QUE PENSEZ-VOUS DE NOTRE PARTIE PRATIQUE ?

La forme que nous avons donnée à la partie pratique publiée le 1er novembre vous convient-elle ? Sinon quels vœux auriez-vous à exprimer ? [1] Quelques-uns proposent de placer la partie corporative au verso de nos textes pratiques. Il faut convenir que la présentation de notre journal en souffrirait beaucoup ; peut-être pourrons-nous tenter un essai prochainement, il en vaudrait la peine. — Quant aux annonces nous continuerons à les placer au verso de nos fiches, comme nous l'avons déjà fait chaque fois que les circonstances l'ont permis.

POÉSIE

LE CANARI

Un oiseau dans sa cage sent venir le printemps.
Chacun croit quand il chante que son cœur est content.
« Canari ! chacun croit que tu ris ! »
Mais il pleur' quand il chante, il voudrait s'en aller
loin derrière le grillage, dans le bleu s'envoler.
« Canari ! chacun croit que tu ris ! »
Or un jour de lumière il s'évade au soleil,
il s'en va dans les airs, battant, battant des ailes.
Mais il descend, descend comme une feuille morte,
mais il descend, descend tomber devant la porte.
« On dirait une jonquille qui fleurit sur le palier ! »
Las ! il sait maintenant que le ciel est trop haut
bien trop haut pour ses ailes,
que jamais il n'ira au ciel des hirondelles !
Et quand le chat l'eut pris
personn' n'a su
personn' n'a dit
qu'au paradis
des canaris
enfin chantait,
enfin riait,
le canari.

R. Ecoffey.

[1] Dans notre dernier numéro, page 722, sous le cliché des oiseaux, le texte parle « d'annonces » pour des recherches personnelles, il fallait lire « amorces » et nous nous excusons auprès de l'auteur pour cette erreur bien involontaire.

La bonne adresse pour votre ameublement neuf

Choix de 200 mobiliers neufs du simple au luxe

Occasions provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion

Magasin, route de Genève 19

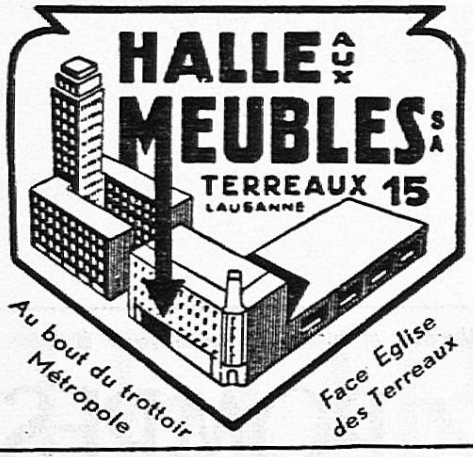

Après
la nourriture
de l'esprit.....
celle du corps !

Les

Chocolats PERRIER

contiennent des substances énergétiques importantes

PAPETERIE DE ST-GEORGES

A. Jamolli Fils

GENÈVE

Bd St-Georges 65 Tél 4.91.26.

La Société Vaudoise d'Utilité publique, organise une conférence publique et gratuite :

Que doivent lire nos jeunes ?

sous la présidence de M. G. Chevallaz directeur des Ecoles Normales.
Madame Jeanne Cappe, présidente du Conseil de la littérature pour la jeunesse, exposera cette question
le lundi 10 novembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Paix à Lausanne.

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

W. MARLETAZ

PÉPINIÈRES-BEX

TÉL. (025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS — ESPALIERS
JARDINS — ROSERAIES
AVENUES — ROCAILLES
VERGERS — REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

HENNIEZ LITHINÉE

EAU DIGESTIVE

96

MONTREUX, 15 novembre 1952 LXXXVIIIe année — N° 39

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

lait Guigoz

digestion facile, sécurité, valeur nutritive adaptée aux besoins du nourrisson, régularité — tous les éléments pour assurer à l'enfant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies et drogueries

Tricotages
et sous-vêtements de qualité

Weith & Cie S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle
vous trouverez
un cadre accueillant
★
Un bon vin
et des spécialités au fromage

E. PAUTEX
Caroline 1 Lausanne